

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple -Un but - Une foi

**ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE AU SENEGAL
DU PROGRAMME D'ACTION DE BRUXELLES EN FAVEUR
DES PMA POUR L'ANNEE 2005**

INTRODUCTION

Dans le cadre de référence que constitue le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Gouvernement du Sénégal a poursuivi les initiatives visant à assurer la réalisation des engagements contenus dans le programme d'Actions de Bruxelles en faveur des PMA.

Au plan du suivi de la mise en œuvre dudit programme, le Gouvernement a mis en place depuis 2003 un Comité National PMA. Au cours de l'année 2005, un arrêté ministériel a été pris pour institutionnaliser la création du Comité et fixer sa composition et ses modalités de son fonctionnement. Le Comité est composé des représentants des structures suivantes : la Présidence de la République, la Primature, le Ministère de l'Economie et des Finances qui assure la présidence du Comité, la Direction de la Prévision et de la Statistique, la Direction des organisations internationales, la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté du MEF qui assure le secrétariat, le Centre d'Etudes de Politiques de Développement, la Direction de la Planification, la Direction des Stratégies de Développement, la Direction du Commerce Extérieur, les organisations de la Société Civile et le secteur privé.

Dans le cadre de ses activités, le Comité a organisé un séminaire de vulgarisation et d'évaluation du programme d'action de Bruxelles à l'Hôtel Palm Beach de Saly Portudal du 14 au 16 juillet 2005. Cet important séminaire, entièrement financé par le Gouvernement du Sénégal a regroupé une cinquantaine de participants provenant de l'administration, du secteur privé, de la société civile, des collectivités locales et des partenaires au développement. Les travaux ont abouti notamment à l'adoption d'une matrice de travail qui indique, action par action, les mesures à prendre, leur niveau de réalisation en référence aux engagements du programme ainsi que les structures responsables. La matrice de travail (en annexe) a été mise à jour par les participants et a servi de base à la rédaction du présent rapport.

En ce qui concerne le contexte macro économique, le rythme de l'activité économique du Sénégal est resté soutenu en 2005, dans un contexte de maîtrise de l'inflation et des autres fondamentaux de l'économie. L'assainissement des finances publiques et la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières se poursuivent de manière satisfaisante. La croissance réelle du PIB est estimée à 5,1% en 2005 grâce notamment à la bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire qui enregistreraient des hausses respectives de 7,4% et 5,3% et à un degré moindre du secteur secondaire attendu en hausse de 3,2%. S'agissant des emplois du PIB, le taux d'investissement poursuit sa tendance haussière entamée depuis 2001 et se situe à plus de 23% en 2005. Le taux d'inflation s'est relevé de 1,8% en fin décembre 2005 contre 0,5% en 2004 en raison des hausses successives du cours du pétrole. Concernant la gestion des finances publiques, le déficit global hors dons s'établirait à 5,8% du PIB du fait notamment de l'exécution des dépenses PPTE et des appuis de l'Etat au secteur énergétique. Pour ce qui est des échanges avec l'extérieur, le déficit courant se chiffrerait à 7,6% du PIB. Hors dons, ce déficit se situe à 9,6% du PIB contre 8,7% en 2004. Le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire. L'évolution de la situation monétaire laisse apparaître une bonne tenue des agrégats monétaires, notamment une consolidation des avoirs extérieurs nets.

Pour l'année 2006, les perspectives reposent sur le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en cours de révision et une de ses composantes, la

Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Ils constituent le cadre global du programme de croissance et de réduction de la pauvreté.

Engagement 1 : Encourager une action axée sur la population

En matière de population, la volonté politique du gouvernement du Sénégal de corriger les inégalités de genre est traduite à travers diverses initiatives (i) ratification de toutes les conventions sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes par l'adoption de nouvelles lois en faveur des femmes (loi du 1er janvier 2000 ratifiée en 2001) notamment celle pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), (ii) adoption de la loi n°99/05 du 29 janvier 1999 qui réprime les violences et pratiques néfastes sur les femmes et les petites filles, (iii) l'adoption et la validation de la Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité de Genre (SNEEG), les mises en place de groupes de travail pour la prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre du DSRP et des OMD.

Les efforts déployés pour renforcer le statut, les capacités et l'autonomisation des femmes ont été rendus visibles par les résultats de l'évaluation du Plan d'Action National pour la Femme (PANAF) qui ont mis en exergue des acquis significatifs en faveur des femmes dans plusieurs domaines : accès au crédit, aux intrants agricoles, aux matériaux d'allègement des travaux domestiques et à des unités de production. Des progrès ont été également notés en matière d'alphabétisation fonctionnelle, d'accès aux services de base (éducation, santé) de droit et de prise de décision.

Le Sénégal poursuit également l'exécution de ses programmes nationaux pour le bien-être de la mère et de l'enfant. Les efforts dans ce domaine peuvent être appréciés à plusieurs niveaux : l'évaluation des grands Programmes d'Investissement Sectoriels Santé et Education qui entament leur 2ème phase (PDIS II, PDEF II), l'élaboration d'un Code de l'Enfant, d'un troisième Cadre de Référence pour la Promotion des Femmes, l'adoption d'une Politique de l'Emploi, des perspectives de plus en plus audacieuses dans l'élaboration d'un 3ème PAIP, la poursuite de programmes de Lutte contre la Pauvreté dans le cadre du DSRP, les actions en faveur du développement de la Petite Enfance, la protection des droits des enfants, l'Etat Civil, les mesures de protection spéciales contre l'exploitation, le travail, le trafic, les situations de vulnérabilité et de risque des enfants, la prévention, l'hygiène et l'assainissement, la lutte contre le paludisme, la responsabilisation des familles, la participation et l'engagement de la jeunesse.

La haute priorité accordée à l'éducation et à la santé est traduite par l'importance des ressources budgétaires allouées à ces secteurs. Ainsi, la part de la santé dans le budget global est portée à 10% en 2005. Celle de l'éducation dans le budget de fonctionnement s'est située à 40%. Ces efforts seront poursuivis en 2006 avec le maintien du ratio de l'éducation à 40% du budget de fonctionnement et l'accroissement de celui de la santé à 10,5%.

Les enquêtes récentes (EDS IV) indiquent que pour l'éducation le TBS s'est situé en 2005 à 82,5% et celui des filles à 80,6% dans l'enseignement primaire. Pour la santé, les données fournissent les indications suivantes : couverture vaccinale en DTC3 (: 97% en 2005, intégration du « Pentavalent » au Programme Elargie de Vaccination depuis juillet 2005) ; accouchements assistés 62% en 2004 ; consultations primaires : 66,3% en 2004 ; taux de prévalence du VIH Sida (0,07%).

En ce qui concerne l'emploi, L'Etat du Sénégal a décidé de mettre en place un Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME). Il faut noter aussi que depuis

avril 2000, une convention nationale Etat-employeurs privés pour la promotion de l'emploi des jeunes est en application.

Engagement 2 : Bonne gouvernance au niveau national et international

Le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et le plan d'action CFAA-CPAR définissent la stratégie du Gouvernement qui vise à conforter l'Etat de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale. Les principales lignes d'action de cette stratégie sont :

- une amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique en passant par (i) la poursuite d'une politique qui vise l'efficacité dans la gestion économique et sociale, (ii) l'amélioration de la programmation et de la gestion des dépenses publiques (poursuite de la mise en œuvre du plan d'action CFAA-CPAR en vue d'améliorer la programmation et la gestion des dépenses publiques) ;
- l'érection d'un système juridique et judiciaire propice à la gouvernance et au développement. Cette orientation déclinée dans le Programme Sectoriel de la Justice (2004-2013) est effectivement mise en œuvre à travers le plan d'action prioritaire (2005-2007) avec l'appui des partenaires au développement ;
- la lutte contre la corruption : l'Assemblée nationale a voté en août 2005 la loi portant ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption adoptée en décembre 2003 au Mexique. En outre, le Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières pour la lutte contre le blanchissement des capitaux ainsi que la Commission de lutte contre la corruption, la concussion et la non transparence ont démarré leurs activités au cours de l'année 2005 ;
- la promotion de la gouvernance locale et de la décentralisation. Les mesures prises à cet égard ont notamment concerné la décentralisation de l'exécution d'une partie des crédits affectés aux secteurs de l'éducation et de la santé au niveau des collectivités locales pour la réalisation de certaines infrastructures, l'élaboration d'un plan de communication et de formation des élus locaux et autres acteurs du processus de décentralisation, l'accroissement du fonds de dotations alloués aux collectivités locales l'institution d'un comité technique pour la réforme du Fonds d'équipement des collectivités locales et enfin l'organisation d'une concertation interministérielle sur les compétences transférées.

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

La mise en œuvre de la première phase du DSRP (2003-2005) s'est effectuée autour de quatre axes stratégiques (i) la création de richesse dans un cadre macro-économique sain, (ii) le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, (iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et un dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation décentralisé et participatif.

La stratégie du DSRP en cours révision est axée sur quatre leviers fondamentaux: (i) la création de richesse, pour une croissance favorables aux pauvres (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes et (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

De manière spécifique, l'axe « renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base », est bien pris en compte dans le Budget Consolidé

d'Investissement (BCI). C'est ainsi que :

- toutes les actions relevant de l'éducation - formation (OMD 2 et 3), de la santé (OMD 4, 5 et 6), de l'eau potable (OMD 2) sont couvertes ;
- le domaine ressources naturelles est pris en compte à 71%, avec 5 lignes d'actions sur 7 financées ;
- Concernant l'assainissement, une seule ligne d'action sur un total de trois a été prise en compte.

Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation

Le Gouvernement a inscrit au rang des priorités le renforcement de la compétitivité de l'économie à travers notamment la diversification de l'économie et la poursuite des réformes structurelles visant la réduction des coûts des facteurs, le développement des infrastructures de communication et l'amélioration de l'environnement des affaires pour la promotion du secteur privé. C'est ainsi que la construction des ouvrages d'infrastructures de communication (échangeurs, autoroute à péage, desserte maritime) et le renouvellement du parc de transport en commun public et privé a effectivement démarré au cours de l'année 2005.

L'amélioration de l'environnement des affaires s'est consolidée à travers la tenue régulière des réunions semestrielles du Conseil Présidentiel des Investissements et le suivi hebdomadaire de la mise en œuvre des recommandations. Cela a permis la réalisation de la plupart des mesures d'accompagnement, parmi lesquelles l'allègement des conditions réglementaires et administratives s'appliquant au secteur privé. Les mesures à amplifier sont d'ordre juridique et judiciaire et sont prises en compte dans le programme sectoriel de la justice. Ces efforts d'incitation ont permis un quasi - doublement de l'enregistrement agréé au Code des investissements entre 2001 et 2004.

Au cours de l'année 2005, le Gouvernement a entamé le processus de finalisation de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) qu'il compte mettre en œuvre au courant de l'année 2006. Le projet a été présenté aux partenaires au développement qui ont exprimé leur appui de principe. L'objectif principal de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) vise à faire du Sénégal un pays émergent à travers : (i) une accélération de la croissance économique, par une amélioration qualitative de la structure de l'économie pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et ; (ii) une diversification des sources de la croissance pour la sécuriser et la pérenniser afin de porter, le taux de croissance réel du PIB à moyen et long terme à plus de 7% en moyenne annuelle. Les objectifs spécifiques de la SCA consistent à : (i) mobiliser les décideurs politiques et les opérateurs économiques publics et privés sur les enjeux de la compétitivité du Sénégal ; (ii) promouvoir une culture de la compétitivité et de l'innovation au sein du secteur privé ; (iii) développer la spécialisation et construire les avantages compétitifs des grappes clés de l'économie sénégalaise.

Cette Stratégie de Croissance Accélérée repose sur le premier levier de la stratégie de réduction de la pauvreté, à savoir la création de richesses. Sur la base de critères liés aux potentiels de croissance de la valeur ajoutée, de compétitivité, d'exportation et de création de nouveaux emplois, les cinq (5) grappes à haut potentiel émergent suivantes ont été retenues : (i) le Tourisme, Artisanat d'art et Industries culturelles ; (ii) l'Agro-industrie et Agroalimentaire, (iii) les Technologie de l'Information et de la

Communication, et Télé services, (iv) le Coton, Textile et Habillement et (v) les Produits de la mer.

Les groupes de grappes sont entrain de finaliser leurs travaux et le groupe de synthèse est mis en place.

Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

Le Gouvernement du Sénégal s'est efforcé de renforcer l'efficacité des marchés grâce à un cadre institutionnel et juridique adéquat ainsi qu'à une réglementation et des mécanismes de surveillance efficaces. Ainsi l'**Agence de Régulation des Marchés (ARM)** mise en place par le décret N°2002-923 du 18/09/02 est opérationnelle.

La mise en œuvre du Cadre intégré s'est poursuivie. Quatre projets prioritaires de la matrice d'action ont été approuvés dans le cadre de financement du fonds d'affectation du Guichet 2 pour un montant total de 1 million de dollars US. Ces projets vont démarrer en 2006. Ils portent sur : (i) l'appui au démarrage de l'activité de l'ASEPEX ; (ii) l'appui à la mise en place et à la mise en œuvre des actions de la commission spéciale de restructuration de la pêche ; (iii) la réalisation de deux études de faisabilité pour la mise en place d'infrastructures d'appui au développement du secteur artisanal ; (iv) le projet visant le développement du tourisme communautaire au Sénégal.

Les activités du Programme de Renforcement et de Développement des Capacités Commerciales (PRDCC) financé par l'UE dans le cadre du 9ème FED pour un montant de trois (03) millions d'Euros ont effectivement démarré depuis 2004. Au cours de l'année 2005, les 5 composantes suivantes du programme ont toutes connu un début d'exécution : (i) le renforcement des capacités aux négociations commerciales internationales ; (ii) l'amélioration de la qualité des produits et de leur conformité aux normes internationales ; (iii) le renforcement des capacités de gestion des micro et des petites et moyennes entreprises ; (iv) le développement de la promotion des exportations ; (v) le développement du commerce électronique et décentralisation des dispositifs d'information commerciale. Les diligences ont concerné : (i) le démarrage d'étude diagnostique notamment du laboratoire de contrôle de la qualité des produits alimentaires du Ministère du Commerce ; (ii) l'appui au démarrage des activités de l'ASEPEX ; (iii) la mise en place de centres de gestion agréés dans les régions de Thiès, Saint-Louis, Kaolack et Ziguinchor ; (iv) le démarrage des activités de mise en place d'une plateforme de commerce électronique avec des antennes dans les autres régions du Sénégal.

En ce qui concerne le JITAP, ce sont surtout les activités d'assistance technique dans le cadre des différents modules qui ont été développées, notamment : (i) la formation des acteurs (Administration, Secteur Privé, Société Civile) dans le domaine des négociations commerciales ;(ii) la dissémination de l'information sur le système commercial multilatéral ; (iii) la mise œuvre de stratégie de promotion des exportations.

La mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée permettra au Sénégal de mieux tirer profit des opportunités de croissance liées à l'essor du commerce international.

Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

En matière d'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables", les actions prioritaires, qui concernent les groupes cibles « Enfants » et « Femmes », ont été respectivement couvertes à 33% et 67%. Par contre, les lignes d'action suivantes n'ont

pas encore été prises en compte: (i) Programme de sensibilisation contre les fléaux de la drogue, (ii) Prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, (iii) Renforcement des capacités des familles défavorisées à prendre en charge les enfants, (iv) Appui aux structures et associations de prise en charge des talibés, (v) Promotion de la réinsertion sociale des enfants (vi) Equipements spécialisés et réduction des coûts et services à usage courant des personnes handicapées, (vi) Equipements spécialisés dans les infrastructures scolaires et universitaires, (vii) Promotion de la scolarisation universelle des enfants handicapés, (viii) Promotion de l'accès des personnes handicapées à l'emploi, (ix) Mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie, (x) Fonds de promotion des aînés.

Au plan de l'environnement, les dispositions prévues dans le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) adopté en 1997, la suite d'une approche participative impliquant la société civile, sont présentement en cours d'application par le Ministère de l'Environnement ainsi que les autres départements ministériels concernés.

De manière spécifique, des normes sur la qualité de l'air ont été adoptées et le cadre réglementaire d'application est en cours d'élaboration (arrêtés ministériels en cours de finalisation). Un camion laboratoire de mesure de la qualité de l'air a été acquis et le personnel nécessaire pour l'utilisation des appareils de mesure a été formé. Trois stations de contrôle de la qualité de l'air rejeté par les véhicules sont en cours de réalisation à Dakar. S'agissant du traitement des déchets solides, la situation devrait s'améliorer à court terme avec la création du centre d'enfouissement des déchets.

Face à la rareté des ressources halieutiques, le gouvernement a adopté en 2004 un Programme d'Ajustement des Capacités de Pêche approuvé par les différents partenaires au développement intervenant dans le secteur de la pêche. Dans ce cadre, il a été mis en place un important programme financé par la Banque Mondiale sur la Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (GIRMAC). Ce programme envisage de réaliser différentes activités portant notamment sur: l'élaboration de plans de gestion côtière, l'implantation de 34 comités locaux de gestion de la pêche artisanale, l'amélioration des statistiques de pêche et la reconstitution des habitats marins. Le droit d'accès à la pêche artisanale sera réglementé en 2006 par l'instauration de permis de pêches.

Au plan institutionnel, une coordination intersectorielle sur les questions d'environnement existe à un haut niveau du gouvernement grâce à la tenue des conseils interministériels présidés par le Premier Ministre. Enfin, le gouvernement s'engage à renforcer les capacités institutionnelles et les ressources humaines pour appliquer le code de l'environnement.

Enfin, il faut relever que le volet Environnement est aussi pris en compte dans le Programme d'Education, de Formation et de Sensibilisation Environnementales (PEFSE d'une enveloppe de 5 milliards CFA) pour sensibiliser sur les problèmes de l'environnement notamment en milieu scolaire.

Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières

Au plan interne, l'effort de mobilisation des ressources est d'abord perceptible à travers le bon niveau de recouvrement des recettes budgétaires fiscales combiné à une gestion efficiente des dépenses. La bonne tenue des finances publiques a ainsi permis à l'Etat de relever significativement le volume des dépenses en capital sur ressources internes qui ont dépassé les dépenses en capital sur ressources externes, au cours de ces dernières années. S'agissant de la mise en œuvre du DSRP, l'Etat a pu financer sur ressources internes, à hauteur de 38,7% le montant du budget consolidé d'investissement alloué aux programmes d'actions prioritaires du DSRP. Cependant, la mobilisation des

ressources dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables reste faible (3,8%)

Le système financier sénégalais affiche une bonne santé financière. Les bilans des banques se sont renforcés. En outre, l'ouverture de la place de Dakar a permis l'installation de cinq (5) nouvelles banques agréées en 2005, portant l'effectif à 17 unités au 31 octobre 2005. Ainsi, les ressources collectées ont progressé de 10,5% en 2004 et la même tendance devrait se maintenir en 2005. Le secteur de la micro finance est également en constante progression. En effet, le taux de pénétration du secteur qui s'élevait à 16% en 2000 a atteint 29,5% en fin 2005. Le volume de l'épargne mobilisée à travers ces structures a connu une augmentation de 29,69%.

En ce qui concerne les marchés de capitaux, le Trésor Public sénégalais participe activement à l'animation du marché financier régional à travers ses émissions de bons du Trésor et d'obligations pour le financement des investissements publics.

Au niveau des relations financières avec l'extérieur, on notera que le poids de la dette extérieure a considérablement baissé à la suite de l'atteinte par le Sénégal du point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2004 et le passage au club de Paris en juin 2004. Le taux d'endettement est ainsi tombée à 50% en 2004 et devrait encore de baisser davantage avec la mise en œuvre de l'initiative du G8 d'allègement de la dette multilatérale en faveur de certains PPTE.

CONCLUSION

Pour la mise en œuvre du Plan d'actions de Bruxelles et dans le cadre des orientations arrêtées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le Gouvernement du Sénégal a entrepris un ensemble de réformes économiques et sociales qui ont permis une amélioration significative des indicateurs économiques et sociales.

Au cours des prochaines années, le Gouvernement poursuivra la dynamique de son développement économique et social devant lui permettre de réaliser les Objectifs du Développement du Millénaire. Dans cette perspective, l'impératif est la levée des contraintes qui sont liées en grande partie à la vulnérabilité de la croissance économique aux chocs d'origine interne et ceux de l'environnement international limitant ainsi la croissance économique autour de 5- 6% par an en termes réels. Aussi, la mise en œuvre effective, par les partenaires au développement des engagements souscrits constitue une exigence vitale, surtout en matière de commerce international et d'appui financier à la mise en œuvre des réformes structurelles dans les PMA.

En ce qui concerne le Comité national de suivi de la mise en œuvre du Programme de Bruxelles, l'appui des partenaires est indispensable pour doter la structure des moyens logistiques et matériels essentiels à son bon fonctionnement. Un budget prévisionnel triennal est déjà élaboré et une requête leur sera adressée.

ANNEXE 1 : Financement du DSRP (2003-2005)

Secteurs	Ressources totales mobilisées		Ressources intérieures	
	Montant en millions de FCFA	Taux d'allocation (% montant / Total)	Montant en millions de FCFA	Taux d'allocation (% montant / Total)
AXE CREATION DE RICHESSES	99831	42%	45102	49,3%
<i>Agriculture</i>	54052	22,9%	24409	26,7%
<i>Appui aux PME</i>	681	0,3%	580	0,6%
<i>Artisanat</i>	720	0,3%	720	0,8%
<i>Elevage</i>	4307	1,8%	2047	2,2%
<i>Emploi</i>	0	0,0%	0	0,0%
<i>Energie</i>	9373	4,0%	4129	4,5%
<i>Industrie</i>	2150	0,9%	150	0,2%
<i>Infrastructures de soutien</i>	26990	11,4%	11509	12,6%
<i>Mines</i>	899	0,4%	899	1,0%
<i>Pêche</i>	659	0,3%	659	0,7%
<i>Secteur privé</i>	0	0,0%	0	0,0%
<i>Commerce</i>	0	0,0%	0	0,0%
AXE « RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA PROMOTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE »	120742	51,1	42778	46,8%
<i>Assainissement</i>	6733	2,8%	6420	7,0%
<i>Eau potable</i>	13845	5,9%	3458	3,8%
<i>Education – formation</i>	44977	19,0%	22687	24,8%
<i>Ressources naturelles et environnement</i>	10454	4,4%	1155	1,3%
<i>Santé</i>	44733	18,9%	9058	9,9%
AXE « AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROUPES VULNERABLES »	15728	6,6%	3476	3,8%
<i>Aînés</i>	0	0,0%	0	0,0%
<i>Enfants</i>	4434	1,9%	676	0,7%
<i>Femmes</i>	7994	3,4%	1100	1,2%
<i>Habitat des groupes vulnérables</i>	3300	1,4%	1700	1,9%
<i>Handicapés</i>	0	0,0%	0	0,0%
Total	236301	100,0%	91356	100,0%

Source : MEF